

DECISION DU PRESIDENT N°07/25

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 9 Septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : Le marché de mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux à l'échelle du Parc des industries Artois-Flandres est attribué à :

VERDI Nord de France
80 rue de Marcq
CS 90049
59441 WASQUEHAL Cedex

Pour un montant total de 26 737,50 € HT.

Article 2 : Le présent marché est conclu sur une durée ne dépassant pas 18 mois à compter de sa date de notification.

Fait à DOUVRIN, le 14 avril 2025


Le Président,
André KUCHCINSKI
